



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 63378

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le développement des activités des auxiliaires de vie, actuellement régies par la convention collective des employés de maison. Nombreux sont ceux qui estiment que les associations mandataires ne doivent plus être régies par la loi 1901, mais devraient se déclarer en sociétés avec les conséquences normales quant aux contrôles fiscaux et au respect de la législation du travail. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ces propositions en liaison avec les autres ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63378

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3797